



Vendredi 28 Juin 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bongrain SA et Terra Lacta ont signé ce jour un protocole d'accord précisant les contours du partenariat annoncé.

Ce partenariat qui permettra aux deux groupes de développer l'ensemble des synergies marketing, commerciales et industrielles afin de consolider leurs positions sur les marchés laitiers, offrira aux producteurs de lait de vache et de chèvre, adhérents de Terra Lacta, une vision de long terme sur la construction d'une filière laitière régionale durable, ainsi que sur le développement et la pérennisation de l'activité de transformation laitière locale.

Le protocole d'accord prévoit :

- d'une part, la constitution d'une société commune, les Fromageries Lescure, qui regroupera les activités de production et de commercialisation de fromages au lait de chèvre, ainsi que des fromages de spécialités au lait de vache de Terra Lacta, dont Bongrain Europe détiendra 51 % du capital social et Terra Lacta 49 % ;
- d'autre part, l'apport par Terra Lacta à la Compagnie Laitière Européenne (CLE), filiale de Bongrain SA, de ses activités de production et de commercialisation de beurre, crème, fromages de commodités au lait de vache et ingrédients laitiers. Terra Lacta deviendra ainsi actionnaire de la CLE.

Enfin, dans le but de sécuriser le débouché des productions de lait des adhérents de Terra Lacta, le protocole prévoit la signature de contrats d'approvisionnement en lait de vache et de chèvre de longue durée.

L'ensemble de ces opérations sera notifié, pour autorisation, dans les prochains jours, à l'Autorité de la Concurrence.